



FICHE SIGNALÉTIQUE

Cette FS est conforme à la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006 et OSHA 29 CFR 1910.1200

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur du Produit: RO4000® Series Prepregs
Classification HMIS: S 1 I 1 R 0
- 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées. Fibre de verre imprégnée de résine utilisée dans la fabrication des cartes de circuits imprimés.
Date de Préparation 31 décembre 2015
- 1.3 Détails du Fournisseur de la Fiche Signalétique: Rogers Corporation
100 South Roosevelt Avenue
Chandler, AZ 85226-3415
Téléphone: 001-480-961-1382
Télécopieur: 001-480-961-4533
Courriel: msdsinfo@rogerscorporation.com
- 1.4 Numéro d'Appel des Secours: 800-424-9300 (É.-U. et Canada) Chemtrec
001-703-527-3887 ((International – Téléphoner en PCV)
4001-204937 (Chine: Intérieur)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

- 2.1 Classe de Risques du SGH Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans une classe de danger, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Cependant une fiche signalétique pour ce produit est fournie sur demande, car il contient un élément pour lequel il existe une limite d'exposition en milieu de travail communautaire.
Pas une substance ou un mélange dangereux selon le système général harmonisé (SGH).
- 2.2 Mot indicateur: S.O.
Mention de danger: S.O.
Mises en garde: Prévention Pas de mise en garde
Intervention Pas de mise en garde
Stockage Pas de mise en garde
Élimination Pas de mise en garde

2.3	Incendie et explosion:	Non considéré comme inflammable ou combustible, mais ce produit va brûler s'il est touché par le feu.
	Effets potentiels sur la santé:	<90 % du mélange est constitué de composants de toxicité aiguë inconnue. Les voies possibles d'entrée comprennent la peau et contact avec les yeux et l'inhalation de la vapeur ou des poussières de procédé. Le produit émet des fumées toxiques lorsqu'il est brûlé.
	INGESTION:	Peut être nocif en cas d'ingestion.
	INHALATION:	Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.
	CONTACT AVEC LA PEAU:	Peut causer une irritation de la peau.
	CONTACT AVEC LES YEUX:	Peut entraîner une irritation des yeux
	AUTRE:	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans une classe de danger, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Cependant une fiche signalétique pour ce produit est fournie sur demande, car il contient un élément pour lequel il existe une limite d'exposition en milieu de travail communautaire.

Une mauvaise manipulation par chauffage au-dessus de 150°C ou le contact avec des acides et des composés basiques forts peut conduire à la formation de composés toxiques. Les températures supérieures à 500°C dans l'air peuvent provoquer la décomposition chimique conduisant à la formation de composés toxiques - voir le chapitre 16.1. Les acides ou bases forts peuvent provoquer la formation de composés toxiques solubles. Les débris du broyage et autres déchets de verre doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. La transformation, les dommages ou le bris du verre peut se traduire par des arêtes vives. Cela peut provoquer des coupures. La transformation du verre peut entraîner la poussière de verre. Effets aigus: irritation des voies respiratoires. Effets chroniques: effets de pneumoconiose possible.

EFFETS CHRONIQUES D'UNE SUREXPOSITION: Aucun

APPARENCE: Solide blanc à beige à marron

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1	Substances:					
	Nom Chimique	N° CAS	EINECS /ELINCS	%	PEL¹ OSHA	TLV¹ ACGIH
	Xylène	1330-20-7	215-535-7	<1,5	50ppm	50 ppm
	Dioxyde de Titane	13463-67-7	236-675-5	0 - 7	15 mg/m ³ (Poussières Totales)	10 mg/m ³
	Silice (Amorphe Fondue)	60676-86-0	262-373-8	<55	10 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2 (Poussière Respirable)	0,1 mg/m ³
	Fibre de Verre à Filament Continu	65997-17-3	266-046-0	<35	5 mg/m ³ (Poussière Respirable)	1 fibre/cc (inhalable)

¹ PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible

La substance ne contient aucun autre ingrédient dangereux, tels que ceux-ci sont définis dans la Norme de Communication des Dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 ou le règlement (CE) n° 1272/2008, et ne présente aucun risque pour la santé ou l'environnement.

4. PREMIERS SOINS

4.1	Description des premiers soins:	Inhalation:	Déplacer la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrer la RCR (réanimation cardio-respiratoire). Obtenez une attention médicale immédiate.
		Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux et les paupières à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

		Contact avec la peau: Ingestion:	Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'ingestion ne pas faire vomir, faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente. Obtenez une attention médicale immédiate.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés.	S.O.	
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	S.O.	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

	Point d'éclair: Method Used: Température d'autoinflammation:	Sans objet °C (°F) Sans objet S.O.	Limites d'Inflammabilité: LII	<u>S.O.</u>	LIS	<u>S.O.</u>
5.1	Moyens d'extinction	Mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone				
5.2	Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange.	La décomposition lors d'un incendie peut produire des fumées toxiques. Consulter la Section 10.				
5.3	Conseils aux pompiers.	Les pompiers devraient être munis d'appareils respiratoires autonomes et de tenues de feu.				

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1	Précautions individuelles, matériel de protection et procédures d'urgence.	En cas d'incendie, des fumées toxiques sont dégagées. Utiliser des Appareils Respiratoires Autonomes dans des conditions d'incendie.
6.2	Précautions pour l'environnement:	Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'assainissement, les eaux superficielles ou le sol.
6.3	Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage.	Balayer ou ramasser à la pelle pour mettre dans un récipient adéquat en vue de l'élimination. Éviter de produire des poussières aéroportées. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, d'état et locales.
6.4	Référence à d'autres sections:	Consulter la Section 8 pour les Paramètres de Contrôle

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1	Précautions pour la manutention en toute sécurité:	Porter l'équipement de protection adéquat, voir la Section 8.
7.2	Conditions pour le stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Garder le récipient dans un lieu frais et bien ventilé. Conserver hors de la lumière du soleil directe. Éviter les sources d'ignition et de chaleur excessive.
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s):	Fibre de verre imprégnée de résine utilisée dans la fabrication des cartes de circuits imprimés.

8. MOYENS TECHNIQUES DE CONTRÔLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de Contrôle:

<u>Nom Chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS /ELINCS</u>	<u>BEL PEL†</u>	<u>BEL TLV†</u>
Dioxyde de Titane	13463-67-7	236-675-5	15 mg/m ³ (Poussières Totales)	10 mg/m ³
Silice (Amorphe Fondue)	60676-86-0	262-373-8	NE	0,1 mg/m ³
Fibre de verre	65997-17-3	266-046-0	NE	NE
Xylène	1330-20-7	215-535-7	50ppm	50 ppm

† PEL = Limite d'exposition admissible; TLV = Concentration maximale admissible

8.2 Moyens Techniques de Contrôle:

PROTECTION RESPIRATOIRE: Si la ventilation mécanique est absente ou inadéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous de ceux indiqués à la Section 3, utiliser des appareils respiratoires agréés par NIOSH/MSHA.

VENTILATION:

Assurer une ventilation générale et une ventilation par aspiration localisée pour satisfaire aux exigences TLV des ingrédients individuels (voir section 3) et contrôler les conditions de d'empoussiérement. Lors des opérations de découpage ou d'ébarbage avec des outils mécaniques, il faudrait utiliser des collecteurs de poussière et une ventilation locale. Éviter toute exposition inutile à la poussière et manipuler avec précaution. Garder la zone de travail libre de poussières et de fibres en utilisant un aspirateur industriel avec filtre à haut rendement ou en les arrosant avec de l'eau. Ne jamais utiliser de l'air comprimé et éviter de balayer à sec.

PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS:

Gants résistants aux coupures pour éviter une irritation mécanique.

YEUX:

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Toujours maintenir une bonne ventilation mécanique générale de la pièce où ce produit chimique / matériau est utilisé.

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Suivre les réglementations OSHA relatives aux appareils respiratoires trouvées dans 29 CFR 1910.134 ou les normes européennes CEN (EU). Utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne (EN) si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation ou d'autres symptômes.

PEAU:

Vêtements de protection pour éviter tout contact de la peau.

PRATIQUES DE TRAVAIL / D'HYGIÈNE:

Assurer une bonne hygiène personnelle après manipulation. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après manipulation.

LIMITES D'EXPOSITION:

Consulter la Section 2.

AUTRE ÉQUIPEMENT:

Douche de sécurité/bassin oculaire dans la zone en cas de risque d'exposition aux substances.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

Apparence:	Feuille blanche semblable au tissu (pourrait être beige ou marron)
Odeur:	Légère odeur caractéristique.
État physique:	Solide
Point d'ébullition:	Non disponible pour le produit.
Point d'éclair:	Non disponible pour le produit.
Point de fusion:	Non disponible pour le produit.
Point de congélation:	Non disponible pour le produit.
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Pression de vapeur:	Non disponible pour le produit.
Poids spécifique:	1,5-1,8 (Eau = 1)
Coefficient de partage:	Non disponible pour le produit.
Propriétés explosives:	Non disponible pour le produit.

	Taux d'évaporation:	Non disponible pour le produit.
	Densité:	Non disponible pour le produit.
	Viscosité:	Non disponible pour le produit.
	Température d'auto-inflammation:	Non disponible pour le produit.
	pH:	Non disponible pour le produit.
	Inflammabilité:	Non disponible pour le produit.
	Propriétés oxydantes:	Non disponible pour le produit.
9.2	Autre information:	Non disponible pour le produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité:	Stable	X	Réactif	_____
10.2	Stabilité chimique:	Stable	X	Instable	_____
10.3	Possibilité de réactions dangereuses:	Peut se produire	_____	Ne se produit pas	X _____
10.4	Conditions à éviter:	Ne pas dépasser les recommandations de température de fusion dans la documentation du produit. Afin d'éviter l'auto-inflammation / décomposition dangereuse des masses épaisses de plastique, les purges doivent être collectées en petites formes plates ou brins minces pour permettre un refroidissement rapide. Refroidir dans l'eau.			
10.5	Matériaux incompatibles:	Oxydants forts			
10.6	Produits de décompositions dangereux:	Les produits de combustion possibles peuvent inclure le bromure d'hydrogène, l'acroléine, les composés halogénés, les cétones, les aldéhydes, le méthane, le méthanol et les oxydes de carbone.			

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1	Information sur les effets toxicologiques:	
	Statut cancérogène:	Le CIRC a classé la fibre de laine de verre comme un agent cancérogène possible pour les humains de classe 2B, sur la base des essais effectués en laboratoire. (La fibre de laine peut être exposée pendant les opérations de broyage et de routage.)
	Aigus / Chronique:	Toxicité aiguë
	Risques sur la reproduction:	S.O.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité:	Aucune information disponible.
12.2	Persistence et dégradabilité:	Aucune information disponible.
12.3	Potentiel de bioaccumulation:	Aucune information disponible.
12.4	Mobilité dans le sol:	Aucune information disponible.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Aucune information disponible.
12.6	Autres effets indésirables:	Aucun danger environnemental n'a été identifié sur la base d'un examen des données disponibles pour les ingrédients de ce produit. Pas tous les ingrédients ont été testés pour l'écotoxicité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas jeter l'eau de rinçage contenant le produit dans un système de réseau d'égouts ou de drainage des eaux pluviales.
	Méthode d'élimination des déchets:	Éliminer conformément aux lois et règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux applicables.
	Méthode d'élimination des conteneurs:	Il est recommandé que les matériaux d'emballage contaminés devraient être éliminés comme indiqué ci-dessus pour les résidus et le produit utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU:	Pas Réglementé
14.2	Désignation officielle de transport ONU:	Pas Réglementé
14.3	Class(es) de dangers pour le transport:	Pas Réglementé
14.4	Groupe d'emballage:	Pas Réglementé
14.5	Dangers environnementaux:	Pas Réglementé
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur:	Pas Réglementé
14.7	Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et au Recueil IBC.	Pas Réglementé
	Classification DOT/ADR:	Pas Réglementé
	Classification RID:	Pas Réglementé
	Classification IMDG:	Pas Réglementé
	Classification ICAO / IATA:	Pas Réglementé
	Risques pour l'environnement:	Pas Réglementé

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

15.1	Consignes / législation en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement spécifiques pour la substance ou le mélange.	
	Canada (DSL/NDL):	NE
	Australie (ACIS):	NE
	Corée (KECI):	NE
	Japon (ENCS, MITI):	NE
	EU Directive 2011/65/CE (RoHS):	Ne contient aucune des substances ajoutées intentionnellement faisant l'objet de la directive RoHS.
	Union européenne:	Ce produit a été examiné pour la conformité avec les directives suivantes de la Communauté européenne: Règlement REACH (CE) n° 1907/2006; Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) des substances et des mélanges.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	NE
	TSCA (<i>Toxic Substances Control Act</i>):	Ce produit est en conformité avec les règles, règlements et ordonnances de la TSCA. Tous les ingrédients sont classés par TSCA.
	CERCLA (<i>Comprehensive Emergency Response, Compensation, and Liability Act</i>):	Xylène (CAS 1330-20-7) Quantité à déclarer = 100 lbs.
	SARA TITLE III (<i>Superfund Amendments and Reauthorization Act</i>):	S.O.
	CATÉGORIES DE DANGERS 311/312:	Aucune

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont soumis à l'obligation de déclaration conformément à la Section 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* de 1986 et 40 CFR 372:

N° CAS
1330-20-7

NOM CHIMIQUE
Xylène

POURCENTAGE EN POIDS
<1,5

16. AUTRES DONNÉES

S.O. = Sans objet
NE = Non Établi

FICHER:

99037-RO4000 Prepregs US and EU Format-12312015
99037

NC = Non Classé

PRÉPARÉ PAR:

Michal Werbecki

REVU PAR:

Curtis Kempton et Kristof Wielfaert

Phrases de Santé - H pour le Xylène:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FICHE TECHNIQUE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES RÉPUTÉES EXACTES. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE N'EST ACCORDÉE CONCERNANT L'EXACTITUDE DE CES DONNÉES OU LES RÉSULTATS QUI POURRAIENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DE CES DONNÉES.

ROGERS CORPORATION N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUTES BLESSURES OU DOMMAGES MATÉRIELS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PRODUIT AUX ACHETEURS, UTILISATEURS OU TIERS. LESDITS ACHETEURS OU UTILISATEURS ASSUMENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DU PRODUIT. LA FICHE SIGNALÉTIQUE A ÉTÉ PRÉPARÉE CONFORMÉMENT À LA NORME ANSI Z400.1-2004 ET AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006.